

ALGÉRIE

2016

Tarik BENBAHMED / t.benbahmed@afdb.org

Hervé LOHOUES / h.lohoues@afdb.org

Mickaëlle CHAUVIN / m.chauvin@afdb.org





ALGÉRIE

- La croissance s'est établie à un niveau estimé à 3.9 % en 2015, tirée principalement par l'agriculture et un rebond dans le secteur des hydrocarbures.
- Avec un secteur pétrolier qui génère environ 49 % des recettes publiques et 96 % des exportations, la baisse des cours du pétrole a réduit les épargnes budgétaire et extérieure, mettant en évidence la nécessité de diversifier les sources de financement public de l'économie.
- Après avoir enregistré une transition urbaine entre 1987 et 1988, l'Algérie a atteint en 2015 le cap des 40 millions d'habitants, avec une population urbaine à 70 %.

Vue d'ensemble

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est établie à 3.9 % en 2015 contre 3.8 % en 2014, tirée principalement par l'agriculture, en particulier la production végétale, et un rebond dans le secteur des hydrocarbures. Ce dernier, particulièrement marqué au quatrième trimestre 2015, intervient après neuf années consécutives de tendance baissière, dans un contexte de déclin des cours mondiaux du baril de pétrole depuis juin 2014. Cette situation conjoncturelle devrait être une opportunité d'accélérer les réformes visant la diversification et la transformation structurelle de l'économie. La croissance du PIB réel devrait être de 3.4 %, puis de 3.0 % en 2016 et 2017 respectivement.

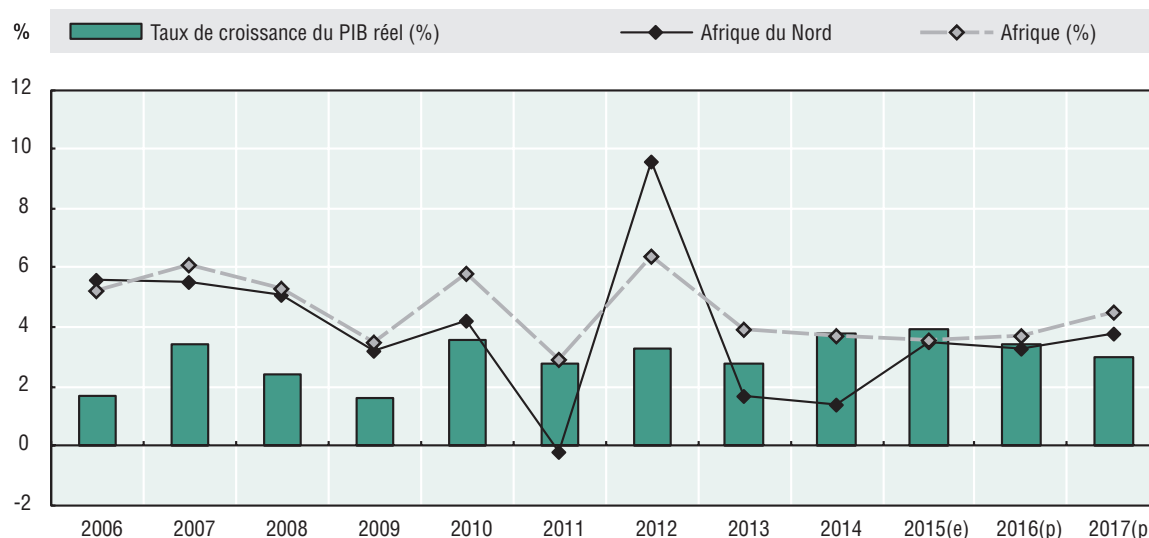
En 2015, l'inflation a atteint 4.8 %, en hausse après deux années consécutives de baisse, en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires et des biens manufacturés. Ce retour à l'inflation tient à des dysfonctionnements des circuits de distribution, notamment des produits agricoles frais et des produits alimentaires industriels.

La conjoncture est surtout marquée par l'impact de la chute drastique des cours du pétrole sur la position extérieure ainsi que les comptes publics. La balance commerciale affiche un important déficit de 9 % du PIB en 2015, pour la première fois en 16 ans, en raison de la non couverture des importations (31 % du PIB) par les exportations (21 % du PIB), entraînant une diminution des réserves officielles de change.

Les comptes de l'État sont affectés par l'érosion des ressources du Fonds de régulation des recettes (FRR), consécutive à la baisse notable de la fiscalité pétrolière, passée de 20 % à 13 % du PIB entre 2014 et 2015. Avec des recettes totales en baisse (27 % du PIB en 2015 contre 33 % en 2014) et des dépenses budgétaires toujours élevées (43 % du PIB en 2015 et 2014), le déficit global s'est creusé, passant à 16 % du PIB en 2015 contre 8.3 % en 2014.

L'aménagement du territoire a intégré les concepts « d'urbain » et de « durabilité », devenus systématiques dans ses lois et déterminants pour les plans d'aménagement autour de trois grandes zones : le Littoral, les Hauts Plateaux et le Sahara. En 2015, plus de 70 % des 40 millions d'Algériens vivent dans des régions urbaines.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source: BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.8	3.9	3.4	3.0
Croissance du PIB réel par habitant	1.8	2.1	1.6	1.2
Inflation	2.9	4.8	4.3	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-8.3	-16.0	-15.4	-14.7
Compte courant (% PIB)	-4.4	-15.6	-17.1	-15.2

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La baisse continue des prix du baril du pétrole depuis juin 2014 a eu un impact limité sur la croissance. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 3.9 % en 2015, contre 3.8 % en 2014, tiré principalement par la production agricole et une reprise dans le secteur des hydrocarbures, qui enregistre un rebond de 5% au quatrième trimestre 2015, mettant un terme à neuf années consécutives de baisse. En effet, selon les comptes nationaux trimestriels élaborés pour la première fois en Algérie, pour l'année 2015, ce secteur a enregistré une hausse de 0.4 % en moyenne contre un déclin plus modéré sur toute l'année 2014 (-0.6 %). La reprise du secteur s'explique par une augmentation de la production de pétrole de 32 000 barils par jour avec le démarrage de deux nouveaux champs : Bir Sebaa et Bir Msana dans le nord-est de l'Algérie. Entre 2010 et 2014, la part du secteur des hydrocarbures dans le PIB avait régressé de 38 % à 30 %.

Par ailleurs, à l'image du secteur agricole, l'activité hors hydrocarbures a été soutenue, tirant la croissance globale. En 2015, la croissance hors hydrocarbures s'est élevée à 5.5 %, tirée par les secteurs agricole (7.6 %), industriel (4.6 %), des bâtiments, travaux publics et hydraulique (BTPH, 5.3 %), des services marchands (5.9 %) et dans une moindre mesure, des services non marchands (3 %). L'agriculture a bénéficié d'une meilleure pluviométrie et les autres secteurs d'un niveau stimulant des dépenses publiques. Maintenir cette croissance à moyen terme implique de remettre rapidement à niveau l'appareil de production et de lever les contraintes pesant sur l'investissement.



L'inflation s'est établie à 4.8 % en 2015, au-delà de l'objectif de 4 % fixé par la Banque d'Algérie, après deux années consécutives de décélération (2.9 % en 2014 et 3.3 % en 2013). Selon l'institution monétaire, cette hausse des prix serait due aux dysfonctionnements du marché, notamment des produits agricoles frais, caractérisé par une traçabilité limitée des transactions ainsi que le besoin d'une meilleure régulation.

L'évolution des échanges fournit une parfaite illustration de l'impact d'un choc externe – la baisse des cours du pétrole – sur l'épargne extérieure et budgétaire. La balance des paiements courante a affiché en 2015 un déficit estimé à 16 % du PIB, contre 4.4 % en 2014. Cette érosion continue découle de l'important déficit de la balance commerciale (-9 % du PIB en 2015), une première en 16 ans. Les importations (31 % du PIB) ne sont plus couvertes par les exportations (21 % du PIB). Du coup, les réserves officielles de change (excepté l'or) ont baissé de 15 % entre décembre 2014 (179 milliards de dollars USD) et septembre 2015 (153 milliards), selon la Banque d'Algérie.

L'épargne budgétaire se trouve également affectée par la morosité persistante des hydrocarbures. En effet, les ressources du FRR ont connu, elles aussi, une baisse qui s'est accentuée en 2015 du fait de la chute de presque de moitié de la fiscalité pétrolière, passée de 20 % du PIB en 2014 à 13 % en 2015. Ainsi, avec des recettes totales en baisse (27 % du PIB en 2015 contre 33 % en 2014), combinées à des dépenses budgétaires toujours élevées (43 % du PIB en 2015 et 2014), le déficit global s'établit à -16 % en 2015, contre -8.3 % en 2014. Les autorités justifient le maintien du niveau des dépenses publiques (malgré la baisse des recettes) par le besoin de soutenir la croissance. Au cours de la dernière décennie, l'activité a été tirée par les investissements publics et a permis d'accompagner le développement socio-économique. Un progrès dont atteste le classement 2015 de l'Algérie dans le rapport du Programme de développement des Nations unies (PNUD) sur l'indice du développement humain (IDH), au rang de troisième pays africain après Maurice et les Seychelles, à la 83^e place sur 188 pays.

Les projections de la Banque africaine de développement (BAfD) tablent sur une légère baisse du taux de croissance en 2016 et 2017 à des taux prévisionnels respectifs de 3.4 % et 3.0%. La réduction des dépenses d'équipement prévue devrait se ressentir dès 2016, puis en 2017, avec la baisse des travaux publics. Dans les infrastructures, la signature le 17 janvier 2016 d'un protocole d'accord avec trois entreprises chinoises pour la réalisation et l'exploitation du grand port de Cherchell devrait assurer au pays un financement direct de 3 milliards USD et participer à maintenir ces taux de croissance au-delà des 3%. Quant à l'inflation, elle est attendue à 4.3 % en 2016 et 4 % en 2017. Le déficit budgétaire devrait avoisiner les 15 % du PIB en 2016 et en 2017. La balance commerciale devrait rester déficitaire deux autres années consécutives, à -12 % et -11 % du PIB en 2016 et 2017, induisant un compte courant déficitaire de -17 % et -15.2 % du PIB pour ces deux années.

Dans un contexte de baisse persistante du marché pétrolier, les autorités disposent d'une opportunité pour poursuivre et renforcer les réformes visant la transformation structurelle de l'économie, en vue de créer plus de richesses et d'emplois pour la jeunesse. Ces réformes devraient inclure une consolidation budgétaire, une diversification de l'économie, un climat des affaires propice à la création d'entreprises et au jeu de la concurrence, un relais au secteur marchand pour l'investissement productif, etc. Les perspectives à court et moyen terme dépendront en grande partie de la capacité du pays à rendre ces réformes effectives, de manière à relancer les investissements productifs, aussi bien publics que privés. L'Algérie a déjà donné le ton, à travers une Loi de finance 2016 qui rend possible les financements extérieurs à certaines conditions. Le partenariat stratégique engagé avec la Chine devrait offrir une opportunité pour la modernisation de la base logistique et en amont, des activités productives dans le pays.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2010	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9.0	11.1
Dont pêche
Activités extractives	37.9	29.7
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	37.7	29.6
Activités de fabrication	4.5	4.2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.9	0.9
Construction	10.6	10.8
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	12.5	14.1
Dont hôtels et restaurants	1.1	1.2
Transports, entreposage et communications	8.3	9.7
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	1.3	1.3
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	14.0	16.9
Autres services	1.1	1.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

L'année 2015 a été marquée par une dégradation de la situation budgétaire, conséquence de la baisse importante et continue des cours du pétrole. Les autorités ont procédé à des réajustements et poursuivi la consolidation budgétaire, afin de préserver le caractère soutenable des finances publiques et la viabilité du financement de l'économie. Les amortisseurs mis en place depuis les années 2000 avaient jusque-là permis d'avoir des marges de manœuvre confortables pour amortir les chocs extérieurs, mais le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 8.3 % du PIB en 2014 à 16 % en 2015, après financement du FRR. Alimenté par le différentiel entre le prix moyen du baril de pétrole sur le marché et le prix de référence budgétaire (37 USD/baril) pour le calcul de la fiscalité pétrolière, le FRR s'est fortement contracté en 2015, les cours du pétrole ayant décliné de plus de moitié.

Annoncée en décembre 2014, la rationalisation des dépenses est graduellement mise en œuvre. La Loi de finances 2015 s'inscrit dans la continuité, avec une augmentation des dépenses publiques de 16 % (32 % pour les dépenses d'équipement) et une croissance des recettes de près de 12 %. La conjoncture, moins favorable que les prévisions, a conduit le gouvernement à procéder à des réajustements à la fin du premier semestre 2015. La Loi de finances complémentaire adoptée fin juillet 2015, qui prévoit une baisse de 50 % du revenu des exportations (essentiellement pétrolières), inclut de nouvelles mesures fiscales dont un programme de mise en conformité fiscale volontaire et l'annulation de certaines dépenses non engagées. Les premiers résultats de ce programme sont restés en deçà des attentes de l'administration.

Adoptée fin novembre 2015, la Loi de finances 2016 prévoit une baisse des recettes de plus de 4 % et un recul de près de 9 % des dépenses, en raison de la réduction de 18 % du budget d'équipement et de 3 % du budget de fonctionnement. Elle inclut une revalorisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le gasoil, la fourniture d'accès Internet via mobile et la consommation d'électricité, ainsi qu'une augmentation de la taxe applicable sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile et sur la vignette automobile. Un mécanisme de maintien de l'équilibre budgétaire pourrait permettre le gel ou l'annulation de crédits en cas de perturbation des équilibres généraux de la loi de finances, sans accord préalable du Parlement.



La consolidation budgétaire devrait se poursuivre comme l'indique le travail engagé pour l'adoption d'une nouvelle loi organique de finances.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Total recettes et dons	39.4	39.2	35.8	33.4	26.9	25.7	26.3
Recettes fiscales	7.9	11.4	11.8	11.7	12.3	13.3	12.3
Dons	30.2	26.2	22.5	20.1	13.1	11.0	12.5
Total dépenses et prêts nets (a)	34.5	43.5	36.7	41.7	42.9	41.2	41.0
Dépenses courantes	17.9	29.5	24.8	26.1	29.4	30.3	29.2
Sans intérêts	17.0	29.2	24.6	25.9	29.2	30.0	29.1
Salaires et rémunérations	6.6	12.3	11.1	11.7	12.2	12.1	11.5
Intérêt	0.9	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2
Dépenses d'investissement	15.3	14.0	11.4	14.5	14.7	15.5	15.5
Solde primaire	5.7	-4.1	-0.6	-8.1	-15.8	-15.1	-14.5
Solde global	4.9	-4.3	-0.9	-8.3	-16.0	-15.4	-14.7

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

L'inflation est repartie à la hausse depuis septembre 2014 après un ralentissement durant près de deux ans. Elle s'est établie en 2015 à 4.8 %, contre 2.9 % en 2014, 3.3 % en 2013 et 8.9 % en 2012, en raison de la hausse de 4.7 % des prix des biens alimentaires (notamment la pomme de terre, les légumes et le poisson frais), et de 5.1 % des prix des biens manufacturés. Selon la Banque d'Algérie, cette tendance s'explique par les dysfonctionnements du marché, et non par des causes monétaires. La filière des produits agricoles frais et des produits alimentaires industriels se caractérise en effet par une traçabilité limitée des transactions et une faible régulation.

La dépréciation de 19 % du dinar algérien (DZD) par rapport au dollar américain (USD) et de 8.2 % face à l'euro (EUR) entre décembre 2014 et décembre 2015, a permis de compenser la chute des recettes pétrolières et gazières libellées en monnaie locale. La relative flexibilité du cours du dinar sur le marché interbancaire des changes permet d'absorber, en partie, l'effet de la chute des cours du pétrole. Les interventions de la Banque d'Algérie sur ce marché ont poursuivi cet objectif. Le régime de change de la monnaie est caractérisé par un flottement contrôlé du dinar algérien. Son taux de change effectif réel demeure surévalué, en raison de l'élargissement du différentiel d'inflation et de tensions sur les marchés des changes. La Banque d'Algérie a introduit à titre indicatif, sur le marché interbancaire, la cotation en yuan (CNY). Cette opération vise à terme à régler les transactions avec la Chine en cette monnaie au lieu du dollar américain. L'inflation structurelle suit une tendance croissante depuis février 2014, dépassant 4.2 % en moyenne annuelle à septembre 2015.

Contrairement à 2014 et compte tenu du déficit de la balance des paiements extérieurs et du creusement du déficit budgétaire, la masse monétaire M2 s'est stabilisée au premier semestre 2015. Les liquidités monétaires et quasi monétaires ont faiblement progressé. La contraction des ressources tient surtout à l'ampleur du choc externe (baisse du prix des hydrocarbures) sur l'économie nationale. Face à l'amenuisement de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie a réduit graduellement les reprises de liquidité, afin de mieux dynamiser le marché monétaire interbancaire.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le solde du compte courant a poursuivi sa dégradation, passant d'un déficit de -4.4 % du PIB en 2014 à -16 % en 2015, entraîné par un déficit commercial de -9.3 % du PIB en 2015, contre une

situation proche de l'équilibre en 2014 (+0.2 % du PIB). La baisse importante des exportations (21 % du PIB en 2015 contre 28 % en 2014) s'est en effet combinée à une augmentation de la part des importations dans le PIB (31 % en 2015 contre 28 % en 2014). Le taux de couverture des importations par les exportations s'est ainsi établi à 70 % en 2015, contre 101 % en 2014 et 118 % en 2013. Les recettes d'exportations d'hydrocarbures (96 % du total) ont baissé de près de 43 %, contre une baisse de 6.3 % pour les exportations hors hydrocarbures. Dans ce contexte, les autorités ont décidé d'un encadrement plus rigoureux des importations, par un recours aux quotas de produits importés ou exportés, l'application de nouvelles exigences de normes et de qualité, ainsi que l'introduction de licences d'importation et d'exportation.

Les pays de l'Union européenne (UE) demeurent les principaux partenaires commerciaux, avec près de 50 % des importations et 70% des exportations, bien que cette tendance soit à la baisse. Les échanges avec la Chine sont de plus en plus importants, bien qu'en baisse en 2015, suivis par les États-Unis et la Turquie. En hausse de 7 % en 2014, les échanges avec les pays du Maghreb ont diminué de plus de 30 % en 2015 et restent très faibles (moins de 5 % du commerce extérieur).

Toutefois, l'Algérie renforce ses relations bilatérales avec certains pays. Un accord commercial préférentiel a été signé en mars 2014 avec la Tunisie, suivi de trois accords de coopération industrielle en 2015.

En dépit des accords existants, la coopération économique et l'intégration régionale doivent être renforcées. L'Algérie reste un acteur majeur pour la stabilité en Afrique du Nord et dans le Sahel, compte tenu de l'importance accordée à la coopération économique et sécuritaire.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	25.4	9.6	4.5	0.2	-9.3	-12.0	-10.5
Exportations de biens (f.o.b.)	44.9	34.2	30.7	28.0	21.3	19.3	20.8
Importations de biens (f.o.b.)	19.5	24.7	26.2	27.8	30.6	31.3	31.3
Services	-2.7	-3.4	-3.2	-3.8	-4.7	-4.3	-4.1
Revenu des facteurs	-1.4	-1.9	-2.2	-2.3	-2.8	-2.6	-2.4
Transferts courants	1.6	1.5	1.3	1.5	1.3	1.8	1.8
Solde des comptes courants	22.9	5.8	0.4	-4.4	-15.6	-17.1	-15.2

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Depuis 2004 et le remboursement anticipé de sa dette extérieure, l'Algérie poursuit une politique de désendettement et de non recours à l'emprunt extérieur. La conjoncture et la nécessité de trouver d'autres sources de financement de l'économie pourraient cependant faire infléchir cette position à moyen terme. L'orientation de la coopération économique sino-algérienne semble aller dans ce sens et donne un exemple de partenariat stratégique pour la relance des activités productives à travers des investissements structurants.

Bien qu'elle ait légèrement augmenté en 2015, la dette publique reste faible et soutenable (10.7 % du PIB fin 2015 contre 8.8 % à fin 2014). Cette maîtrise des encours des dettes publiques intérieure et extérieure rapportés au PIB indique une bonne gestion de la dette, facilitée jusque-là par une position financière extérieure favorable.

L'encours de la dette publique intérieure a légèrement augmenté et s'établit à 8.9 % du PIB fin 2015 (contre 7.2% en 2014), résultat d'une mobilisation plus importante sur le marché de la dette souveraine qui a engendré une hausse des taux à l'émission. Pour mémoire, ce taux était de 16 % en 2004. En effet, suite à la chute drastique des cours du baril de pétrole, depuis juin 2014, le

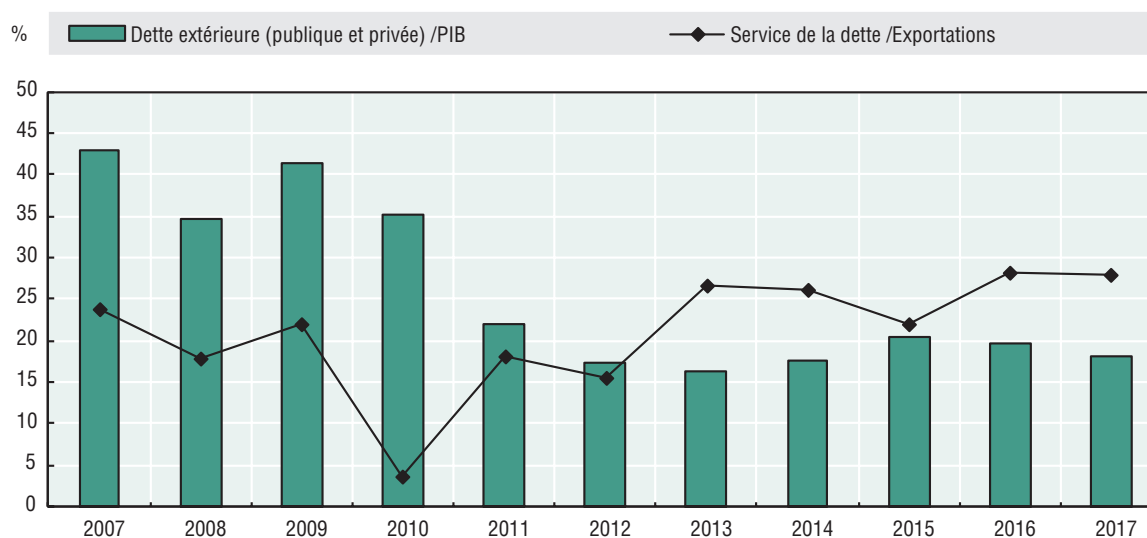


gouvernement a manifesté son intention de ne plus financer directement certains investissements publics à partir des ressources propres du budget, mais à travers le marché financier national. Les reliquats de plus en plus restreints du FRR pourraient ne plus pouvoir financer le déficit public au-delà de 2016. La part de la dette publique intérieure dans le PIB pourrait donc augmenter au-delà de cet horizon.

La dette intérieure comprend deux principales composantes. La première, la dette d'assainissement, est émise au profit des banques publiques dans le cadre de l'assainissement des créances non performantes inscrites dans leur portefeuille. La seconde, la dette courante, porte surtout sur les émissions sur le marché des valeurs de l'Etat et couvre plusieurs maturités allant de 3 mois à 15 ans. Le rythme des opérations a ainsi augmenté depuis l'été 2015.

L'encours de la dette publique externe représente 1.8 % du PIB à fin 2015. Il est composé de dettes bilatérales et concessionnelles. À titre de comparaison, la dette extérieure représentait plus du tiers du PIB en 2004. Toutefois, l'article 55 de la Loi de finances 2016 introduit la possibilité pour les entreprises de droit algérien de recourir aux financements extérieurs pour des investissements dans des secteurs stratégiques, sous certaines conditions, après avis des pouvoirs publics. Et ce, alors que le financement du développement a été assuré exclusivement par des ressources financières locales depuis 2009.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

À l'exception de quelques grands groupes, souvent familiaux et liés au secteur public, le secteur privé reste peu développé et insuffisamment documenté. Ainsi, selon le recensement économique de 2011 mené par l'Office national des statistiques (ONS) en 2011, le secteur privé était composé de micro-unités à 95 %, exerçant dans le secteur commercial à 55 % (dont 84 % dans le commerce de détail), les services (34 %), l'industrie (10 %) et la construction (1 %).



Le stock d'investissement direct étranger (IDE) reste constant et tourne autour de 12 % du PIB, mais les flux se sont réduits ces dernières années. En 2015, une opération exceptionnelle de rachat par l'État de l'opérateur de télécommunications Djezzy, filiale du groupe égyptien Orascom, pourrait même amener à un solde légèrement négatif. Trois grandes tendances marquent les IDE : la baisse des flux européens, le regain d'intérêt des investisseurs du Golfe et leur orientation vers les projets de transports, dans la sidérurgie et les infrastructures.

La réglementation de l'environnement des affaires reste en deçà des attentes. Toutefois, compte tenu de la conjoncture difficile, la volonté affichée du gouvernement de promouvoir l'investissement productif et de diversifier l'économie devrait inverser cette tendance. Le secteur privé est encouragé à investir dans de grands projets, de logements et de transports notamment.

Les dysfonctionnements persistants de l'environnement des affaires, caractérisé par des lourdeurs administratives, pénalisent le classement de l'Algérie dans les différents rapports internationaux sur le climat d'investissement. L'édition 2016 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale classe ainsi l'Algérie au 163^e rang sur 189 pays, en recul de deux rangs par rapport à 2015. Les procédures nécessaires à la création d'une entreprise restent coûteuses et longues, en dépit d'une légère amélioration ces dernières années. De même, l'accès au crédit demeure difficile et la réglementation du marché des facteurs (main d'œuvre et terres) contraignante. Le poids du secteur informel est également perçu comme une entrave majeure aux activités des entreprises commerciales et industrielles.

Toutefois, les différentes mesures introduites depuis 2013 pour améliorer les conditions générales du Code des investissements pourraient être complétées en 2016 par la refonte totale du Code consacrant la liberté d'investissement. Approuvé en conseil des ministres, ce projet de loi révisé tout le dispositif régissant l'investissement autour de trois axes principaux : l'ajustement du cadre de régulation de l'IDE, la mise en adéquation entre système d'incitations et politique économique et la révision du dispositif institutionnel. D'autres initiatives comme la préparation de la loi sur les PME et les améliorations concernant l'accès au foncier sont à encourager.

Secteur financier

Le système financier reste à développer pour soutenir la diversification de l'économie et la croissance. Selon le dernier rapport 2015-16 du Forum économique mondial (FEM), l'Algérie se classe au 87^e rang de l'index de compétitivité globale, mais au 135^e rang sur 140 pays en matière de développement du marché financier.

Le système bancaire se compose de 20 banques dont six publiques et 14 privées, axées sur le commerce extérieur et le crédit au consommateur, filiales ou succursales de grandes banques internationales. Il comprend également neuf établissements financiers (société de leasing notamment) dont six publics. Les banques publiques restent prédominantes avec plus de 85 % des actifs. Le secteur reste relativement bien capitalisé, en partie grâce au soutien de l'État. La stabilité financière ne soulève pas de préoccupations particulières compte tenu de la petite taille du système financier de l'Algérie, de la participation significative de l'État et d'une intégration limitée aux marchés financiers internationaux. Toutefois, le retournement de la conjoncture pourrait fragiliser le secteur, la majorité des banques restant tributaires d'un secteur industriel public, tourné vers l'exportation de matières premières ou de produits qui se trouvent au premier stade de leur transformation. La liquidité bancaire a connu un repli au cours de l'année 2015, en partie liée à la forte baisse des dépôts du secteur des hydrocarbures. Un retour possible des banques et établissements financiers au refinancement auprès de la Banque d'Algérie a été annoncé, notamment via le réescompte, à partir du premier trimestre de l'année 2016 – ce qui constituerait une première depuis 2001.

L'intermédiation bancaire s'améliore progressivement, à travers le développement du réseau, du nombre des comptes, du niveau des dépôts collectés et des crédits distribués, en hausse



constante depuis 2011. Les crédits bancaires accordés au secteur privé ont connu une évolution positive, leur part atteignant 52% en moyenne sur la période 2001-14, avec des pics de 69% et 57% respectivement en 2011 et 2003. Près de 53 % des crédits à l'économie sont accordés au secteur public. Une nouvelle centrale des risques des entreprises et ménages est opérationnelle depuis septembre 2015 et devait être intégrée en octobre dans le traitement des demandes – offrant une base possible de développement d'un marché du crédit. En effet, l'accès au financement représente toujours le facteur le plus problématique pour les affaires, selon le rapport 2015-16 du FEM. Dans le même sens, l'Algérie est classée au 174^e rang dans le rapport *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale, en matière d'obtention de crédit.

Le secteur non bancaire, principalement l'assurance et le crédit-bail, représente une part faible (mais croissante) du système financier. Le Conseil des participations de l'État a choisi huit entreprises publiques qui doivent être introduites sur la place financière d'Alger.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Compte tenu de la conjoncture, les autorités ont rappelé avec force en 2015 leur volonté d'impulser des réformes profondes, afin de protéger l'économie nationale et de lui donner un nouveau souffle. Ainsi, dès le mois février 2015, la réorganisation du secteur public marchand en douze nouveaux groupes industriels a pour objectif de créer de véritables champions nationaux, moteurs de croissance. Ces structures devraient ainsi acquérir une autonomie croissante et adopter une véritable logique d'entreprise axée sur la performance. Dans ce sens, l'article 66 de la Loi de finances 2016, relatif à l'ouverture du capital des entreprises publiques, devrait permettre une meilleure compétitivité de ces entreprises. La dépénalisation de l'acte de gestion décidée en juillet 2015 en conseil des ministres devrait permettre des avancées notables. Désormais, seul le conseil d'administration ou l'assemblée générale d'une entreprise publique pourra porter plainte contre des cadres pour infractions, corruption ou erreurs de gestion. Un procureur de justice ne pourra plus inculper de son propre chef et procéder à des détentions provisoires sur simple lettre de dénonciation, comme par le passé. Les différents procès en cours témoignent également d'une lutte renforcée contre la corruption. Fin 2015, une équipe de travail dédiée a été mise en place auprès du Premier ministre, chargée d'interagir de manière transversale avec l'ensemble des institutions impliquées dans le développement économique du pays.

Parallèlement, dans un contexte de rigueur et de rationalisation budgétaire, l'administration poursuit sa modernisation pour une plus grande efficacité. Une série de mesures vise à alléger les procédures administratives et à généraliser l'administration électronique.

Enfin, le projet de réforme constitutionnelle adopté début 2016 devrait renforcer la séparation et la complémentarité des pouvoirs, ainsi que la transparence et les mécanismes de contrôle.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Vulnérable aux aléas climatiques et aux risques sismiques, l'Algérie voit sa population concentrée sur les côtes de la Méditerranée. L'urbanisation sur le Littoral et la zone côtière a favorisé la dégradation de l'environnement, accentuée par la croissance économique. Dans ce cadre, des mesures d'adaptation et de gestion des risques ont été prises en faveur de la lutte contre la désertification et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

En plus d'avoir ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives à l'environnement, l'Algérie a renforcé son arsenal juridique depuis le début des années 2000. Une Stratégie nationale de l'environnement (SNE) et un Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD) ont été adoptés. Les questions environnementales ont été intégrées dans les documents de planification et la législation. Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2010-30) a consacré une de ses quatre lignes directrices à la durabilité (« vers un territoire durable ») et tient ainsi compte de la préservation des ressources naturelles. Un programme

national d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique se fixe comme objectif un taux d'intégration en énergies renouvelables à 40 % à l'horizon 2030. Enfin, des mécanismes financés en partie par le budget public et par une fiscalité fondée sur le principe du « pollueur payeur » permettent aussi de lutter contre la pollution. Un réseau étoffé d'organismes spécialisés met en œuvre la politique environnementale, relayé par les services déconcentrés. Un institut dédié au développement durable sur le continent africain a été par ailleurs créé en 2016 à Alger.

En outre, l'Algérie a lancé depuis 2012, une initiative destinée à promouvoir la création d'emplois et l'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte, vu le potentiel intéressant qui s'y trouve en termes de création d'entreprises et d'emplois.

Contexte politique

La situation politique et sociale en Algérie reste relativement stable. Le personnel politique et la haute administration ont toutefois connu certains changements, avec le remaniement ministériel de mai 2015, concernant 13 portefeuilles, complété par un second remaniement plus restreint en juillet. Parallèlement, une série de nominations a été faite à la direction de grandes entreprises publiques.

Attendue depuis 2013 et annoncée comme une étape charnière dans le processus de réformes politiques engagées par le président Abdelaziz Bouteflika, la réforme constitutionnelle s'est concrétisée par l'adoption de l'avant-projet de révision de la Constitution début 2016 en séance extraordinaire par les deux chambres du Parlement. Le document contient plusieurs garanties sur les droits des citoyens et les libertés politiques. Il impose une limitation à deux des mandats présidentiels, ainsi qu'un volet économique et social important pour promouvoir une justice sociale sur tout le territoire, encourager une économie diversifiée, améliorer le climat des affaires et lutter contre la corruption. Conformément aux dispositions de l'article 176 de la Constitution, le président de la République peut promulguer cette loi sans la soumettre à référendum populaire, si elle obtient les trois quarts des voix au Parlement.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Les performances de l'Algérie en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été considérables. En témoigne le gain de dix places du pays en 2015 dans le rapport sur l'Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'Algérie est ainsi passée au 83^e rang mondial et figure parmi les 56 pays ayant un développement humain « élevé », au troisième rang africain après Maurice et les Seychelles.

Le nouveau projet de loi sur la santé, en cours d'examen, consacre la gratuité des soins et envisage l'élargissement du système de tiers payant pour les médicaments. Il évoque toutefois la participation des malades au financement des soins. De fait, la part des ménages dans le financement a fortement augmenté, malgré la hausse des dotations budgétaires du secteur. Depuis l'ouverture du secteur de la santé aux investisseurs privés au début des années 1990, de nombreuses cliniques ont été créées, conduisant à un système à deux vitesses où la qualité des soins dans le secteur public se détériore. Par ailleurs, avec les transitions démographique et épidémiologique, de nouveaux défis sont apparus comme la prise en charge des pathologies modernes, le renforcement de la couverture sanitaire à travers le pays, la réforme du système de financement, l'amélioration de l'accès aux soins de qualité sur tout le territoire ou l'efficacité des services de santé.

La prévalence du VIH/Sida, du paludisme et dans une moindre mesure de la tuberculose, est relativement limitée. Fin septembre 2015, 1 632 personnes étaient malades du VIH/Sida et 7 974 autres des séropositifs asymptomatiques. La prévalence reste inférieure à 0.1 % de la



population, mais concentrée au niveau des groupes vulnérables. Le dépistage, la prise en charge et le traitement sont gratuits au sein de 61 centres de dépistage. Le Plan national stratégique 2013-15 propose par ailleurs une approche multisectorielle. Une stratégie nationale a été adoptée afin d'éliminer la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant en collaboration avec l'Unicef et l'Onusida. Le programme national de lutte contre la tuberculose, adopté en 1965, est régulièrement mis à jour. Plus de 22 000 cas de tuberculose ont été recensés en 2014, dont 8 445 cas pulmonaires contagieux. L'incidence du paludisme était de 1.58 pour 100 000 habitants en 2013, contre 256 en 1998. L'Algérie va s'engager prochainement dans le processus de certification de son élimination.

L'objectif quantitatif en matière d'éducation a globalement été atteint, mais des problèmes persistent concernant l'efficacité du secteur par rapport au budget consenti par l'État (plus du cinquième du total, soit le deuxième poste de dépense après la défense nationale). Le taux d'enfants scolarisés dans le primaire est élevé (97 %), avec une bonne parité entre garçons et filles.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La politique sociale passe par de nombreux programmes, qui drainent un cinquième du budget de l'État. Le Conseil national économique et social (CNES) estime la totalité des transferts sociaux à près de 25 % du PIB, dont une grande part à travers les subventions universelles. Avec différents programmes (transferts directs à certaines catégories de population, actions d'insertion sociale, de développement communautaire et de renforcement des infrastructures), des agences autonomes comme l'Agence de développement social (ADS) ou l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGM) participent à l'intégration des populations en situation de précarité. Les autorités ont également mis en œuvre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des demandeurs de premier emploi et des nouveaux diplômés. Ces politiques passent par des activités subventionnées, des formations professionnelles ainsi que des mesures d'aide aux licenciés économiques, aux chômeurs et aux personnes assistées. Enfin, les programmes concernant le logement portent sur l'éradication de l'habitat précaire, le développement du logement social, participatif ou non.

Une importante réflexion a été engagée en vue de la révision de cette politique sociale, pour en assurer la cohérence avec les différentes politiques du pays et en améliorer l'efficacité, afin de s'inscrire dans une logique pérenne pour l'avenir des bénéficiaires. Dans ce cadre, plusieurs études sont en cours, parmi lesquelles une mise à jour affinée de la cartographie de la pauvreté, pour un meilleur ciblage.

Le système de sécurité sociale couvre 85 % de la population et 73 % de la population active, employée dans le secteur public comme le privé. Il représente 6 % du PIB et repose sur le principe de l'affiliation obligatoire de tous les travailleurs, une définition élargie des bénéficiaires indirects, ainsi que 26 catégories spéciales de bénéficiaires, tels que les étudiants. Il comprend les assurances sociales (maladie, maternité), l'invalidité et le décès, l'assurance vieillesse, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles, les prestations familiales et l'assurance chômage. Toutefois, de nombreux actifs restent hors du système, en raison de l'importance du secteur informel (estimé à 1 million de travailleurs), des mutations démographiques et des difficultés sur le marché du travail, avec un chômage de 11.2 % en 2015, en hausse continue ces dernières années. Les résultats du programme d'affiliation volontaire proposé en 2015 sont toujours attendus. En vue d'une couverture plus large, un projet de décret en cours d'élaboration pourrait garantir une couverture sociale aux diplômés pendant la période de recherche d'emploi, et l'adaptation du système actuel aux saisonniers du secteur agricole et aux sportifs professionnels. Un programme de mise en conformité fiscale volontaire pour inciter les employeurs en difficulté à assainir leur situation vis-à-vis des caisses de sécurité sociale a été adoptée à l'été 2015, et 65 000 entreprises ont déjà régularisé leur situation. Des réformes du financement de ce système sont également introduites progressivement depuis 2006 dans les lois de finances, à travers des ressources additionnelles issues de la fiscalité. Sa viabilité n'est pas menacée à court terme par la

démographie du pays, qui affiche un ratio de dépendance (rapport de la population de 60 ans et plus, sur celle des 16-69 ans) de 8 %.

L'Algérie est signataire des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le droit du travail consacre les droits à l'emploi, à la sécurité et la santé au travail, ainsi qu'à la sécurité sociale. L'avant-projet de loi portant révision du Code du travail, a été transmis au Bureau international du travail (BIT) le 27 octobre 2015.

Égalité hommes-femmes

Les autorités poursuivent leurs efforts visant une plus grande égalité homme-femme, en dépit de résistances relevant davantage de la coutume que de la loi.

En effet, au plan juridique, la Constitution et plusieurs textes de loi visent à protéger les femmes et à leur garantir cette égalité. L'Algérie a ratifié des conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité des sexes. Un amendement au Code pénal renforçant les peines contre les auteurs des violences faites aux femmes, a été effectué en 2015.

Des performances sont à souligner en matière d'accès au capital humain. Le taux d'alphabétisation des femmes a augmenté de manière significative (même s'il reste encore inférieur à celui des hommes) et l'accès à tous les niveaux de l'enseignement, du primaire au supérieur, est garanti. La part des femmes inscrites à l'université est en nette augmentation et supérieure à celle des hommes.

Sur le plan de la représentation politique, des avancées sont à saluer grâce à une politique de discrimination positive instaurant un système de quotas de femmes aux assemblées élues. L'Algérie compte 143 députées sur 462 sièges depuis les législatives de 2012, soit 31 % de femmes contre 8 % dans la précédente Assemblée populaire nationale (APN).

Des progrès restent à faire, toutefois, pour renforcer l'accès aux ressources économiques et productives. Les femmes constituent seulement 18 % de la population active en 2015, en progression néanmoins. Leur taux de chômage reste élevé, 16.6 % de la population active féminine en 2015, contre une moyenne nationale de 11.2 %.

Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

La définition des villes en Algérie porte depuis 1998 sur les localités d'au moins 5 000 habitants travaillant à un seuil maximum de 25 % dans l'agriculture, raccordées à l'eau potable, l'électricité, au réseau d'assainissement et disposant d'un certain nombre d'infrastructures. L'évolution de cette définition ainsi que les redécoupages administratifs successifs pour un maillage de plus en plus dense du territoire ont influencé le taux d'urbanisation, passé de 17 % en 1950 à 70 % en 2014. Une politique d'habitat volontariste a été mise en place pour faire face à un exode rural induit par le modèle d'industrialisation du pays, qui avait besoin de banlieues urbaines. La transition urbaine est intervenue entre 1987 et 1988, lorsque la population est devenue à majorité citadine, à travers les 48 *wilayas* du pays, un découpage administratif correspondant au département.

Quant au concept de durabilité, les autorités en charge de l'aménagement du territoire l'ont intégré systématiquement dans les textes législatifs et l'ensemble des instruments d'aménagement du territoire. Ceux-ci déterminent l'action de l'État dans la conduite des différents schémas, plans et programmes spécifiques d'aménagement qui s'articulent autour des trois grandes zones : le Littoral, les Hauts Plateaux et le Sahara.

Le Littoral s'étend sur 1 622 km de long et 60 km de large. Cette bande côtière abrite 80 % de la population sur 4 % du territoire. Son écosystème reste fragile, sans cesse menacé de dégradation en raison de la concentration de la population, des activités économiques et des infrastructures. La forte concentration démographique a entraîné une urbanisation rapide, au détriment du



foncier agricole, et favorisé la concentration de 51 % du parc industriel dans cette région, avec 5 242 unités industrielles, dont 60 à risques majeurs.

Dans la zone des Hauts Plateaux, le nombre d'agglomérations de plus de 10 000 habitants a été multiplié par 12 entre 1954 et 1998. Cette région a bénéficié d'importants investissements et de programmes publics, qui visaient à réduire la pression démographique exercée sur le Littoral et à redéployer la population, les activités et les infrastructures vers les Hauts-Plateaux.

Les wilayas du sud représentaient en 2014 près de 10 % de la population sur un espace d'environ 2 millions de km², soit 80 % du territoire. Avant la découverte du pétrole en 1956, le Sahara ne regroupait qu'une dizaine d'agglomérations dont la taille ne dépassait pas les 5 000 habitants. En 2015, la majorité de la population des régions du sud, est urbaine, avec un processus d'urbanisation rapide et non durable, résultant de l'interaction de différents facteurs. En particulier, la forte attractivité économique d'une agriculture de marché et des politiques de promotion de l'administration ont favorisé une forme de sédentarisation des populations nomades.

Le pays dispose d'une bonne infrastructure routière et autoroutière, d'un réseau ferré qui relie les principales villes du pays et d'aéroports implantés à travers le territoire national et reliés par des fréquences importantes de vols. La performance de la chaîne d'approvisionnement entre les villes et les zones rurales est bien établie. Les arrière-pays ruraux alimentent les zones urbaines en fruits et légumes, tandis que les approvisionnements en céréales proviennent en grande partie des marchés internationaux.

Au niveau institutionnel, les politiques de développement urbain sont prises en charge d'une part par le ministère de l'Aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, et d'autre part, par le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, illustrant les deux dimensions prioritaires de l'urbanisation. Une grande partie de la planification urbaine est intégrée dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), qui porte à la fois sur les espaces de programmation territoriale, les grandes villes et les wilaya. Le système urbain est ainsi pris en charge par un ensemble d'instruments d'aménagement du territoire (dont le SNAT) qui tracent les grandes orientations d'aménagement en la matière. Plus spécifiquement, le SNAT préconise la mise en place d'un système urbain national polarisé, hiérarchisé et articulé capable de structurer des territoires équilibrés et compétitifs. Le SNAT est en cours d'évaluation en vue de son actualisation.

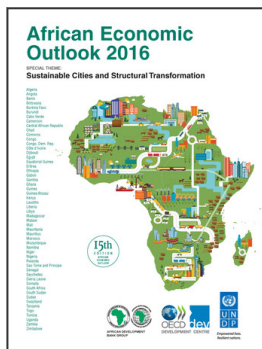
La planification des villes est réglementée par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1990), la loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et à leur aménagement (2002) et la loi relative à l'orientation de la ville (2006). Cette dernière a été conçue comme un ensemble pluridimensionnel afin de promouvoir le développement économique, social, culturel et institutionnel des villes. Dans sa mise en œuvre, la planification des villes est encadrée par le plan de développement et d'aménagement urbain (PDAU) et le plan d'occupation des sols (Pos), qui doivent doter la ville de fonctions productives et sociales en vue de favoriser un développement endogène, ainsi qu'une hausse de la compétitivité et de la productivité. Depuis les années 2000, d'importants projets structurants (métro d'Alger, autoroute nationale, etc.) ont été réalisés et de nombreux programmes de logement, de résorption de l'habitat précaire et d'éradication des bidonvilles ont été lancés.

La répartition urbaine fait ressortir la prédominance de quatre aires métropolitaines (dont trois littorales) au poids relativement stable : Alger, Oran, Constantine et Annaba. À elles seules, ces quatre villes rassemblent un peu plus de 37 % de la population urbaine du pays. Leur croissance s'est reportée dans leurs banlieues, qui comptent 8.5 % des urbains. Elles impulsent la dynamique d'ensemble et sont des lieux de concentration des hommes, du capital technique et financier, des pôles de services et d'activité, des vecteurs d'ouverture économique et des foyers d'innovation technologiques. D'autres pôles urbains jouent le rôle de centres régionaux et



d'encadrement administratif sur l'ensemble du territoire, sans disposer d'une assise économique suffisante pour diffuser la croissance. Le système urbain se trouve donc déséquilibré entre de grandes villes hypertrophiées et une base indistincte de villes secondaires aux fonctions et relations peu structurées. La croissance urbaine, qui s'est faite au détriment du monde rural, s'est accompagnée d'une dégradation du cadre de vie, marqué par l'étalement de tissus urbains mal équipés et l'essor de l'habitat précaire, ainsi que des problèmes de transport et de pollution. Un processus de rattrapage et de développement des potentialités est en cours sur le territoire national.

Les grands défis auxquels sont confrontées les villes reflètent les enjeux qui se posent à l'échelle nationale, et présentent aussi des opportunités. Les autorités perçoivent l'urbanisation comme un défi majeur, et en font une priorité en matière de planification.



Extrait de :

African Economic Outlook 2016

Sustainable Cities and Structural Transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2016), « Algerie », dans *African Economic Outlook 2016 : Sustainable Cities and Structural Transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-45-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.